



COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE LACHUTE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU 11 MARS 2020

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

Table des matières

1	ACCUEIL DES PARTICIPANTS.....	1
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
3	ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES RENCONTRES DU 20 NOVEMBRE ET DU 11 DÉCEMBRE 2019.....	1
4	CALENDRIER ANNUEL.....	2
5	ACTIONS DE SUIVI	4
5.1	Vérification sur la procédure pour les avis d'odeurs	4
5.2	Mise à jour de la vue aérienne pour la présentation des puits de captage	6
5.3	Lieu de fabrication des moteurs Caterpillar.....	6
5.4	Profondeur de la nappe phréatique sous le site.....	7
5.5	Précisions sur le contrat avec Cascades.....	9
5.6	Nombre de camions accédant au site pour les opérations d'enfouissement	10
5.7	Possibilité d'une page Web pour le Comité.....	12
6	FONCTIONNEMENT DU COMITÉ.....	13
6.1	Adoption des statuts de fonctionnement.....	13
6.2	Nomination de la présidence	13
7	APERÇU DES TRAVAUX À VENIR.....	14
7.1	Waste Management.....	14
7.2	EDL.....	16
7.3	Englobe.....	20
7.4	Déménagement de la plateforme de compostage	23
8	PROGRESSION DES OPÉRATIONS	24
9	SUIVI DES TONNAGES.....	25
10	PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DU SUIVI ENVIRONNEMENTAL	26
10.1	Suivi environnemental	26
10.2	Suivi des concentrations de méthane à la surface des zones de dépôt	29
10.3	Suivi des plaintes, des événements nuisibles et des visites du MELCC	29
11	DIVERS ET PROCHAINE RENCONTRE	33

Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Calendrier thématique annuel
- Annexe 4 Tableau des actions de suivi
- Annexe 5 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

M. Simon Mercier, directeur des opérations pour les lieux d'enfouissement du Québec chez WM, souhaite la bienvenue à tous et à toutes.

D'entrée de jeu, il annonce qu'il a obtenu un nouveau rôle au sein de WM et que pour cette raison, il cédera la responsabilité du Comité à M. Marc-André Desnoyers, directeur des opérations au LET de Lachute chez WM, et Mme Ann-Claire Caillaud, spécialiste en protection de l'environnement chez WM. Il en profite pour remercier les membres pour les réalisations de la dernière année ainsi que pour le dynamisme général des rencontres.

Puis, il souligne la présence de M. Jérôme Duguay, nouveau représentant de la Ville de Mirabel au Comité.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption. Il est adopté et figure à l'annexe 2.

3 ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES RENCONTRES DU 20 NOVEMBRE ET DU 11 DÉCEMBRE 2019

M. Craft demande si les membres ont des commentaires à formuler sur les comptes rendus du 20 novembre (rencontre d'élargissement du Comité) ou du 11 décembre (rencontre régulière).

Le compte rendu du 20 novembre est adopté.

Il est convenu de reporter l'adoption du compte rendu du 11 décembre à la rencontre subséquente, afin de laisser aux membres le temps d'en prendre connaissance (sachant qu'il a été transmis peu avant la rencontre).

ACTION DE SUIVI :

- Reporter l'adoption du compte rendu du 11 décembre à la prochaine rencontre

4 CALENDRIER ANNUEL

M. Craft présente la proposition de calendrier annuel thématique, pour son adoption, en précisant que ce document appartient aux membres et que les propositions d'ajustements sont les bienvenues.

Le calendrier thématique annuel est présenté à l'annexe 3.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Nous avons reçu les documents de la rencontre d'aujourd'hui trop peu à l'avance. Idéalement, nous les aurions une semaine avant.</i>	M. Craft souligne que l'équipe travaille à devancer les envois. Il rappelle que la date de la présente rencontre avait été convenue en décembre, et indique que toutes les dates de l'année seront confirmées pendant la rencontre.
<i>Je n'avais plus en tête la date précise de cette rencontre.</i>	
<i>Je m'attendais à une visite de site vers juin plutôt que septembre. Les installations du site sont encore difficiles à visualiser pour moi.</i>	M. Desnoyers confirme qu'il est possible de s'ajuster à la volonté des membres, et indique que la visite pourrait également avoir lieu entre deux rencontres régulières.
<i>Je suggère donc qu'on la devance.</i>	
<i>C'est une excellente idée. Ce serait bien de viser avril ou mai.</i>	M. Craft demande à WM si une visite en mai, avant la rencontre régulière de juin, pourrait être envisageable.
<i>Dans le passé, il y a eu deux visites des installations et une visite de la plateforme de compostage d'Englobe située près de Sherbrooke.</i>	M. Desnoyers confirme que oui, mais explique que pour les autres comités de WM, les visites de site se tiennent lors des rencontres régulières, en avançant l'heure de début, puisque les membres sont déjà disponibles.
<i>Je préférerais tenir une rencontre spécifique pour la visite, car les installations sont vastes.</i>	M. Craft conclut que cette rencontre aurait lieu avant juin.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Vous fournissez énormément d'information, c'est étourdissant. Je suis visuel et ce serait important pour moi d'aller sur le terrain.</i>	<p>M. Craft demande si la proposition peut être adoptée.</p> <p>M. Yves Thériault, directeur régional chez EDL, suggère de viser la fin du mois de mai, puisque les chemins ne sont pas asphaltés.</p> <p>Mme Audrey David, adjointe technique – Sols matériaux environnement chez Englobe, confirme qu'il s'agirait d'un bon moment pour la plateforme de compostage.</p> <p>Il est convenu de déplacer la visite de site à la fin du mois de mai.</p>
<i>Combien de temps durerait cette visite?</i>	<p>M. Desnoyers indique que cela serait à discuter avec les équipes d'Englobe et de EDL, mais qu'un bloc de deux heures pourrait être prévu afin de couvrir l'ensemble des installations et de prendre le temps nécessaire pour bien répondre aux questions.</p> <p>M. Craft précise qu'un point de rencontre serait convenu et que la suite se déroulerait en autobus.</p>
<i>Pourrait-on faire cela en après-midi?</i>	M. Desnoyers confirme que cela serait possible.
<i>Il serait préférable que ce soit en journée, pour nous permettre de voir les opérations.</i>	
<i>Donc vers 13 h – 13 h 30?</i>	M. Craft demande si cet horaire serait une contrainte pour certains.
<i>Pour moi, ce serait plus difficile.</i>	M. Mercier suggère d'opter pour un entre-deux, à partir de 15 h par exemple.
<i>Si c'est trop tôt, je ne pourrai y être.</i>	<p>M. Desnoyers indique qu'une proposition sera formulée le plus tôt possible, pour permettre aux gens de s'organiser.</p> <p>Finalement, il est convenu de tenir la visite vers 14 h. Toute l'information sera acheminée aux membres en temps et lieux.</p>

Puis, M. Craft indique que des conflits d'horaires ont été soulevés par rapport aux dates proposées à la rencontre de décembre. Il demande si le 11 juin pourrait fonctionner pour les membres.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Les rencontres de la MRC se tiennent les deuxièmes mercredis de chaque mois, donc cela me crée un conflit d'horaire si les rencontres du Comité sont à ce moment.</i>	<p>M. Desnoyers indique que les rencontres avaient été devancées à la demande du Comité, qui souhaitaient laisser du temps à la Régie d'en prendre connaissance avant ses propres rencontres. Le fait de tenir la rencontre le jeudi permettrait également de répondre à cette volonté.</p> <p>Les dates suivantes sont convenues : 11 juin, 10 septembre, 9 décembre.</p>

ACTIONS DE SUIVI :

- Déplacer la visite de site vers la fin du mois de mai à l'occasion d'une rencontre spéciale, débutant vers 14 h
- Ajouter au calendrier annuel les dates suivantes : 11 juin, 10 septembre, 9 décembre

5 ACTIONS DE SUIVI

5.1 VERIFICATION SUR LA PROCEDURE POUR LES AVIS D'ODEURS

En réponse à des questionnements soulevés à la dernière rencontre, M. Desnoyers indique que le dernier avis d'odeurs a été acheminé aux membres du Comité ainsi qu'aux municipalités membres de la Régie (en leur suggérant d'ajouter l'information sur leur portail). Il suggère que l'information soit également ajoutée sur la nouvelle page du Comité, sur le site Web de la Régie.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Avec qui doit-on communiquer en cas d'odeur?</i>	M. Desnoyers indique que c'est avec lui.

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Dans la nuit du 23 au 24 novembre, j'ai failli communiquer avec vous, il y avait de fortes odeurs à St-André, vers 22 h. Je vois que des travaux ont été effectués du 13 au 20 novembre, donc je peux comprendre, mais, même comme membre du Comité, je me demandais qui appeler. Est-ce que ça vous dit quelque chose?</i></p>	<p>M. Desnoyers indique qu'il devra faire des vérifications, et rappelle qu'il est plus facile d'identifier la source lorsque le signalement est réalisé rapidement après l'événement. Il encourage les membres à communiquer avec lui en cas d'odeurs, sachant que cela est très aidant pour cibler les problématiques.</p> <p>M. Craft demande si le numéro de téléphone pour le joindre est connu.</p> <p>M. Desnoyers suggère qu'un onglet soit ajouté sur le site de la RIADM afin de préciser les coordonnées courriel et téléphonique pour formuler un signalement.</p>
<p><i>J'ai trouvé intéressant de constater que j'avais senti des odeurs et qu'environ au même moment, des problèmes ont eu lieu.</i></p>	<p>M. Desnoyers souligne que le défi est de cibler la source, notamment en raison de la présence de plusieurs partenaires sur le site.</p>
<p><i>Il est possible de transmettre les signalements par courriel?</i></p>	<p>M. Desnoyers confirme que oui, et précise que les signalements peuvent porter sur d'autres éléments que les odeurs (ex. camionnage). Plus les signalements sont détaillés, plus il est facile pour les partenaires d'intervenir.</p>
<p><i>Auprès de qui doit-on formuler les signalements?</i></p>	<p>M. Desnoyers indique qu'en tant que gestionnaire du site, c'est WM qui reçoit les signalements et les redirige aux bonnes personnes.</p>
<p><i>Vous avez mentionné que vous avisez les municipalités en cas d'avis d'odeurs?</i></p>	<p>M. Desnoyers indique avoir l'intention d'ajouter l'ensemble des municipalités voisines du site à la liste d'envoi (ex. secteur de St-Hermas à Mirabel), mais que pour l'instant, seules les municipalités membres de la Régie sont avisées.</p>
<p><i>Comme représentant de Mirabel, j'aimerais être tenu informé. Communiquez-vous avec moi à ce sujet?</i></p>	<p>M. Desnoyers confirme que oui.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Tous les membres du Comité sont dans la liste d'envoi, donc vous aurez l'information.</i>	M. Desnoyers confirme.

ACTIONS DE SUIVI :

- Vérifier s'il est possible d'identifier la source des odeurs dans la nuit du 23 au 24 novembre (vers 22 h)
- Ajouter un onglet sur la page Web du Comité (site de la Régie), afin de préciser les coordonnées pour formuler un signalement
- Élargir la liste d'envoi des avis d'odeurs à l'ensemble des municipalités voisines du site

5.2 MISE A JOUR DE LA VUE AERIENNE POUR LA PRESENTATION DES PUIITS DE CAPTAGE

La vue aérienne des puits de captage sur le site a été mise à jour dans la présentation visuelle.

5.3 LIEU DE FABRICATION DES MOTEURS CATERPILLAR

M. Thériault indique que les moteurs Caterpillar sont, en majeure partie, fabriqués aux États-Unis, mais que leur entretien régulier est réalisé au site. Caterpillar est une entreprise américaine.

Il est souligné que le compte rendu de décembre comporte une coquille dans le nom de l'entreprise. Elle sera corrigée.

ACTION DE SUIVI :

- Corriger la coquille dans le nom de l'entreprise « Caterpillar » dans le compte rendu de décembre

5.4 PROFONDEUR DE LA NAPPE PHREATIQUE SOUS LE SITE

Mme Ann Claire Caillaud présente une vue à l'échelle, basée sur le profil original de la cellule III-3 (la plus récente), illustrant la profondeur de la couche d'argile et de la nappe phréatique.

On trouve trois couches sous le site, soit :

- La couche d'argile, qui a une épaisseur minimale de 22 m
- La nappe phréatique
- La couche de roc

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Sous la nappe phréatique, c'est du roc?</i>	Mme Caillaud confirme que oui.
<i>Chez nous, c'est du gravier.</i>	Mme Caillaud indique qu'il s'agit de roc. Dans l'étude hydrogéologique, les experts ont recueilli des carottes de sols afin de caractériser l'ensemble des strates, dont trois allant jusqu'au roc. C'est sur cette étude qu'elle s'est appuyée pour le graphique affiché à l'écran.
<i>À la dernière rencontre, vous avez mentionné utiliser des géotextiles. Dans le passé, on nous a dit que ces membranes sont imperméables, mais ce n'est pas le cas.</i>	
<i>Ce n'est pas imperméable, c'est filtrant.</i>	M. Desnoyers explique que le géotextile permet d'éviter que la pierre se mêle à l'argile, tandis que l'argile joue le rôle d'imperméabiliser le fond de cellule.
<i>Ce qui me préoccupe, c'est qu'au moment d'aménager ma fosse septiques, l'ingénieur m'a mentionné que la couche d'argile n'est pas imperméable, mais plutôt peu perméable.</i>	Mme Caillaud explique qu'il y aura toujours un certain écoulement de l'eau et qu'à ce titre, la couche d'argile est en effet considérée comme peu perméable (tel que caractérisé dans l'étude d'impact).

Questions ou commentaires	Réponses
<i>La vitesse d'écoulement est d'un mètre aux 100 ans je crois?</i>	M. Mercier répond qu'il n'a pas la donnée précise, mais que la couche sous le site répond aux critères d'imperméabilité du REIMR.
<i>Vous n'avez pris que trois carottes pour toute la propriété de la Régie?</i>	Mme Caillaud estime qu'une dizaine de puits ont été carottés sur la surface, dont trois sont allés jusqu'au roc.
<i>L'épaisseur de la nappe aurait pu être de toute envergure?</i>	Mme Caillaud indique que le début de la nappe a entre 2 et 4 mètres d'épaisseur. M. Craft demande si la nappe phréatique s'apparente à une rivière souterraine, ou s'il s'agit plutôt de gravier dans lequel s'écoule de l'eau. M. Mercier répond qu'il ne s'agit pas d'eau libre, mais plutôt d'eau s'écoulant dans un sol plus perméable.
<i>Le 22 mètres, c'est inclus dans un règlement? Ou c'est une caractéristique du territoire?</i>	Mme Caillaud indique qu'il s'agit d'une caractéristique du territoire, tel que précisé dans l'étude d'impact. M. Craft demande si le règlement précise une épaisseur minimale d'argile pour pouvoir aménager un LET. M. Mercier confirme que oui, cette épaisseur est de trois mètres.
<i>Tous les étangs aérés (systèmes de traitement de l'eau) sont aménagés de cette façon.</i>	M. Desnoyers ajoute que WM s'assure qu'il n'y ait pas d'accumulation d'eau dans les puits de captage des biogaz ou au fond des cellules d'enfouissement. M. Craft suggère de poursuivre la discussion lors de la rencontre thématique sur le suivi des eaux, prévue en juin.
<i>Avec l'épaisseur de matières enfouies, n'y a-t-il pas des risques que l'argile se fracture et entraîne une contamination?</i>	M. Mercier explique que les volumes de déchets admissibles sont déterminés en fonction de la capacité portante de l'argile.

5.5 PRECISIONS SUR LE CONTRAT AVEC CASCADES

À la suite d'une demande des membres, M. Desnoyers précise que le contrat conclu avec Cascades est le seul qui soit autorisé à disposer des matières au site les samedis, puisqu'il s'agit de matériaux secs et non volatiles.

Ce contrat est en vigueur depuis plus de 10 ans, mais la disposition les samedis est autorisée depuis 2017.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que ce contrat représente beaucoup de camions?</i>	M. Desnoyers indique qu'il s'agit de un ou deux camions par samedi.
<i>Le problème, c'est que ce n'est jamais le même chauffeur. Il y avait de la boue sur la grande rue l'autre jour. Les gens se plaignent en lien avec les boulevards Tessier et Grace. Il faudrait imposer un trajet, via le boulevard Argenteuil. Malgré mes signalements, la situation n'est pas corrigée.</i>	M. Desnoyers indique que tous les chauffeurs sont tenus de respecter la signalisation.
<i>Ce ne sont jamais les mêmes, je ne sais pas pourquoi.</i>	M. Desnoyers indique qu'il fera un suivi à ce sujet. M. Craft demande si la problématique est reliée spécifiquement aux camions de Cascades, et on indique que oui.
<i>C'est facile, ils sont à côté de l'avenue Argenteuil. L'autre fois, il y avait tellement de boue, c'était dangereux.</i>	M. Craft demande s'il sera possible d'effectuer un suivi au Comité des interventions qui sont réalisées.
<i>Est-ce que les camions appartiennent à Cascades?</i>	M. Desnoyers indique que ce sont les transporteurs de WM qui assurent le camionnage.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que ces matériaux sont enfouis?</i>	M. Desnoyers indique que oui.
<i>Ne pourraient-ils pas servir pour l'imperméabilisation?</i>	M. Desnoyers indique qu'il faudrait vérifier, mais qu'il ne s'agit généralement pas de matériaux de qualité.
<i>Parfois, les matériaux ne servent à rien.</i>	

ACTIONS DE SUIVI :

- Effectuer un suivi auprès des chauffeurs en charge du contrat avec Cascades pour s'assurer du respect de la signalisation routière
- Tenir le Comité informé des interventions réalisées auprès de ces chauffeurs

5.6 NOMBRE DE CAMIONS ACCEDANT AU SITE POUR LES OPERATIONS D'ENFOUISSEMENT

M. Desnoyers indique qu'en 2019, 35 160 camions ont accédé au site spécifiquement pour les opérations d'enfouissement, soit :

- Un minimum de 75 camions par jour
- Un maximum de 205 camions par jour
- Une moyenne de 135 camions par jour

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Il y a un problème en lien avec les papiers qui s'envolent des camions et se retrouvent sur nos terrains, notamment sur le chemin Bethany.</i></p> <p><i>Nous en avisons la RIADM, qui effectue un nettoyage, mais pas jusqu'au bout de nos champs.</i></p> <p><i>Il faudrait peut-être obliger les camions à remettre leurs filets pour éviter cette problématique.</i></p>	
<p><i>Ce problème est beaucoup rapporté à la Ville, mais il y a beaucoup de camions de recyclage également qui peuvent contribuer à la situation.</i></p>	<p>M. Craft suggère de recentrer la discussion sur le camionnage lié aux opérations au site.</p>
<p><i>Le problème provient de Tricentris.</i></p>	
<p><i>Pour ma part, je ne sais pas de quels camions il s'agit exactement.</i></p>	
<p><i>Il y a peut-être des mesures à mettre en place pour éviter ce problème.</i></p>	<p>M. Desnoyers indique que les camions nettoient généralement leurs boîtes avant de quitter le site. Il s'assurera que cela est fait.</p>

ACTION DE SUIVI :

- Vérifier que les camions nettoient bien leurs boîtes avant de quitter le site, afin d'assurer la propreté des chemins autour du site

5.7 POSSIBILITE D'UNE PAGE WEB POUR LE COMITE

M. Desnoyers indique qu'une page Web présentant le Comité de vigilance a été créée sur le site Web de la RIADM. Pour l'instant, aucune documentation n'y a été déposée.

M. Craft sonde les membres sur la documentation qu'ils souhaitent y déposer (ordres du jour, comptes rendus, etc.).

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Il serait intéressant d'y publier les avis d'odeurs, quand des travaux spécifiques sont prévus.</i>	M. Desnoyers confirme que oui.
<i>J'aimerais que les gens aient un endroit pour poser des questions pour mieux comprendre les opérations.</i>	M. Craft suggère d'opter pour la formulation « Pour toute question ou signalement, veuillez contacter... » à l'endroit où seront inscrites les coordonnées pour joindre WM.
<i>Souhaite-t-on ouvrir les rencontres du Comité au public? Je crois que non, cela nous détournerait de notre mandat. Pour s'exprimer, le public a la possibilité d'assister aux rencontres de la RIADM.</i>	M. Craft indique qu'il serait toujours possible pour le Comité d'inviter d'autres citoyens aux rencontres régulières, mais souligne qu'en effet, cela occuperait du temps de rencontre (sachant qu'ils n'auront pas la même connaissance des opérations que les membres). Il est aussi possible de tenir des rencontres publiques pour répondre à cet objectif. Mme Martine Blanc, de la RIADM, indique qu'une bannière pourra être utilisée sur le site pour annoncer les avis d'odeurs.
<i>On pourrait publier les comptes rendus, mais pas le calendrier.</i>	M. Craft indique que le calendrier thématique pourrait être déposé sans y inclure les dates.
<i>Pourquoi ne pas publiciser les dates de nos rencontres?</i>	
<i>Pour ne pas que les gens pensent qu'il s'agit de rencontres ouvertes.</i>	

Questions ou commentaires	Réponses
<i>On pourrait également ajouter une note pour diriger le public aux rencontres de la RIADM. J'ai assisté à ces rencontres, nous n'étions que trois ou quatre.</i>	
<i>Il arrive qu'il y ait beaucoup de gens, environ 50-60.</i>	M. Craft conclut que l'information sera mise en ligne dès qu'elle sera approuvée par le Comité.

ACTIONS DE SUIVI :

- Opter pour la formulation « Pour toute question ou signalement, veuillez contacter... » à l'endroit où seront inscrites les coordonnées pour joindre WM
- Diriger le public vers les rencontres de la RIADM, qui sont ouvertes à tous
- Mettre en ligne la documentation du Comité, une fois validée par les membres

6 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

6.1 ADOPTION DES STATUTS DE FONCTIONNEMENT

M. Craft indique que tel que convenu à la dernière rencontre, les statuts de fonctionnement du Comité ont été ajustés afin de prévoir la tenue d'un vote, advenant l'incapacité des membres à atteindre un consensus, ainsi que la possibilité pour la personne à la présidence de trancher si le vote en arrivait à une égalité.

Les membres adoptent officiellement les statuts de fonctionnement.

6.2 NOMINATION DE LA PRESIDENCE

Un membre suggère que M. Mathieu Ouellet, représentant d'un organisme environnemental, prenne le rôle de président du Comité. Les autres membres adhèrent à cette proposition. M. Ouellet accepte et est nommé président.

M. Craft suggère de ne pas prévoir de durée spécifique pour le mandat du président, mais souligne que les membres pourront soulever le sujet à tout moment au besoin.

7 APERÇU DES TRAVAUX À VENIR

7.1 WASTE MANAGEMENT

M. Desnoyers rappelle qu'en 2019, en plus des opérations régulières d'enfouissement, WM a procédé aux travaux suivants :

- Construction et mise en service d'une partie de la cellule III-3
- Construction des bermes d'étanchéité/de stabilité nord et sud
- Recouvrement final en argile (2 m) d'une superficie de 16 210 m²
- Recouvrement temporaire en argile (0,5 m) d'une superficie de 19 875 m²

Au début de l'année 2020, WM a finalisé l'excavation de la cellule III-3 ainsi que l'aménagement du système de drainage des lixiviats pour cette même cellule. Aucuns travaux majeurs additionnels ne sont prévus au courant de l'année.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le recouvrement temporaire est retiré avant de déposer les nouveaux déchets?</i>	M. Desnoyers indique que oui.
<i>Quand commencerez-vous l'exploitation de la cellule III-3?</i>	M. Desnoyers répond que l'exploitation a débuté à la fin 2019 sur une portion de la cellule III-3, puisqu'il est préférable de poser une couche de déchets avant l'hiver, pour prévenir le gel.
<i>Lors de la visite de site, en mai, pourrions-nous voir le fond de la cellule?</i>	M. Desnoyers répond qu'il ne sera pas possible de voir le fond, puisque des déchets y seront enfouis. Il suggère de présenter des photos lors de la visite de site, en mai, pour permettre aux membres de visualiser le fonds de la cellule.
<i>À quelle moment est-il prévu que la cellule III soit remplie?</i>	M. Desnoyers précise que la phase III comprend quatre cellules. La III-3 a été construite en 2019, tandis que la III-4 le sera vers l'hiver 2021 ou en 2022. La durée d'exploitation d'une cellule est d'environ 2 ans à 2 ans et demie, et l'exploitation de plusieurs cellules se chevauche pour des questions d'opérations.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Qu'advient-il lorsque la phase III sera pleine?</i>	M. Desnoyers répond qu'une phase IV est déjà prévue pour faire suite à la phase III.
<i>Le site sera exploité jusqu'en 2033.</i>	M. Desnoyers précise que la phase III devrait être exploitée jusqu'en 2024. L'exploitation de la phase IV, quant à elle, devrait se terminer vers 2030.
<i>Où sont localisées les activités de compostage sur le site?</i>	M. Desnoyers les localise sur une vue aérienne. Les activités de compostage ont lieu près des bassins.
<i>La phase IV devrait s'étendre jusqu'à quel endroit?</i>	M. Desnoyers répond que des précisions seront apportées plus tard dans la rencontre sur la relocalisation de la plateforme de compostage, qui est actuellement située sur la future phase IV. L'excavation de cette portion du site est prévue dans 1,5 à 2 ans.
<i>Est-ce que les bassins resteront à cet endroit?</i>	M. Desnoyers répond que oui, ils seront contournés.
<i>Pouvez-vous expliquer par où circule le lixiviat?</i>	M. Desnoyers explique qu'un système de captation est installé au fond de chaque cellule, afin de pomper le lixiviat vers les bassins d'accumulation et de prétraitement. Il est ensuite acheminé dans les deux petits bassins en attendant d'être pompé vers l'usine d'épuration de la Ville de Lachute via une conduite dédiée.
<i>L'image à l'écran est éclairante.</i>	M. Craft indique que des explications plus détaillées sur la gestion des eaux seront fournies à la rencontre de juin.
<i>Quelle est la quantité de lixiviat généré?</i>	Afin de donner un ordre de grandeur, M. Desnoyers indique que le tuyau permettant d'acheminer le lixiviat à l'usine de traitement a un diamètre de 8 pouces.
<i>Où est située l'usine d'épuration?</i>	Le représentant de la Ville de Lachute indique qu'elle est située près de l'aéroport.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Y a-t-il de l'eau qui est déversée ailleurs, en cas de fortes pluies par exemple?</i>	M. Desnoyers indique que non : tout le lixiviat est acheminé à l'usine de traitement.
<i>Et pour ce qui est des eaux de surface?</i>	M. Desnoyers indique que les eaux de surface sont déviées dans les fossés, mais que celles-ci ne sont jamais en contact avec les déchets.
<i>Vous n'avez pas de surcharge qui amènerait une partie de l'eau à être déversée dans l'environnement?</i>	M. Mercier explique qu'avec le système utilisé, en cas de fortes pluie et de risque de surcharge du côté de la Ville, WM accumule les eaux plutôt que de les pomper vers l'usine d'épuration.
<i>Depuis combien d'années ce système est-il en place?</i>	M. Desnoyers indique qu'il est en place au moins depuis que WM en est gestionnaire, et le représentant de la Ville de Lachute répond que cela fait au moins 20 ans.
<i>Il y a de l'eau sur le chemin des Sources, la route 148 et le chemin Charlebois.</i>	Le représentant de la Ville de Lachute indique que WM retient ses eaux et n'est pas la cause de cette situation. M. Mercier précise que c'est la Ville de Lachute et non WM qui contrôle les pompes qui permettent d'acheminer l'eau vers l'usine.
<i>Vos bassins de rétention ont-ils une capacité suffisante?</i>	M. Desnoyers confirme que oui.

ACTION DE SUIVI :

- Lors de la visite de site, présenter des photos pour permettre aux membres de visualiser le fonds de la cellule

7.2 EDL

M. Yves Thériault, directeur régional chez EDL, indique que les investissements entamés en 2019 se poursuivront en 2020 du côté d'EDL, notamment afin de réduire les odeurs émanant du site.

Ainsi, en 2020 :

- L'amélioration du réseau de captage se poursuivra, notamment avec son prolongement du réseau de captage du côté nord, qui permettra d'effectuer l'aspiration tout autour de la propriété.
- D'importants travaux d'entretien seront réalisés au niveau de la génératrice.
- Les puits verticaux seront dotés de pompes pneumatiques plutôt qu'électriques, afin de retirer l'eau qui peut geler en hiver et ainsi nuire au captage.
- EDL débutera l'utilisation d'un logiciel pour suivre la performance des puits de captage.

Au total, ces investissements représentent près de 2 M\$.

Puis, M. Thériault situe les éléments discutés sur une vue aérienne à jour du réseau de captage des biogaz, tel que demandé par les membres lors d'une rencontre précédente.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le tuyau au sud sera condamné?</i>	M. Thériault indique que non, l'aspiration sera réalisée tout autour de la propriété.
<i>Où est située la cellule III-3? Il n'y a pas de tuyaux à cet endroit?</i>	M. Thériault situe la cellule sur la vue aérienne. M. Desnoyers précise que le système de captage est installé au fur et à mesure que la cellule est aménagée. M. Craft demande s'il sera possible de visualiser l'installation de tuyaux horizontaux lors de la visite de site, et M. Desnoyers indique que cela sera probablement le cas.
<i>Peut-on s'attendre à une forte réduction des odeurs?</i>	M. Thériault répond que c'est l'objectif visé par ces travaux.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que EDL est un sous-contractant de WM?</i>	<p>M. Thériault explique qu'il s'agit plutôt d'un partenariat : WM est gestionnaire du site, EDL s'occupe de gérer les biogaz, et l'aménagement du réseau de captage se fait en collaboration entre les deux.</p> <p>M. Desnoyers rappelle que trois partenaires opèrent sur le site de la Régie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • WM : gestion, entretien et enfouissement • EDL : captation des biogaz • Englobe : opérations de compostage
<i>D'où proviennent les revenus de EDL?</i>	M. Thériault indique qu'ils proviennent de la vente d'électricité.
<i>Et la RIADM reçoit une ristourne de la part d'EDL.</i>	M. Thériault confirme.
<i>Que s'est-il passé du 13 au 20 novembre (soit la période où un avis d'odeur a été émis)?</i>	<p>M. Thériault explique que si les moteurs de la centrale tombent en panne, les surplus de biogaz ne pouvant être traités sont acheminés à la torchère (ce qui ne génère pas d'odeurs, mais a plus d'impact sur l'environnement).</p> <p>En novembre 2019, des problèmes avec la torchère ont amené un surplus de gaz à s'échapper.</p>
<i>Il y a deux torchères?</i>	<p>M. Thériault explique qu'il y a une torchère à flamme nue, qui n'est plus conforme à la réglementation et n'est donc plus utilisée, et une torchère à flamme invisible.</p> <p>C'est pourquoi il est toujours indiqué dans les rapports que l'une des deux torchères est « hors service ».</p>
<i>Sur la vue aérienne, la zone à gauche où le réseau de captation n'est pas présent, c'est le vieux site?</i>	M. Thériault confirme, et précise que cette zone comprend des conduites horizontales, mais pas de puits verticaux.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>À l'époque, il n'y avait pas de tuyaux?</i>	M. Thériault indique que oui et que l'aspiration se poursuit, mais que les quantités de biogaz générées sont maintenant minimales.
<i>Dans 20 ou 30 ans, pourra-t-on réutiliser ce secteur pour l'enfouissement?</i>	M. Desnoyers indique que cela ne fait pas partie des pratiques habituelles.
<i>Je ne comprends pas pourquoi on ne peut pas y planter d'arbres?</i>	M. Desnoyers explique que les racines endommageraient l'étanchéité du recouvrement final. Il est donc possible d'aménager une plantation, mais seulement si elle est en surface.
<i>Les sapins, c'est en surface?</i>	M. Desnoyers confirme qu'il existe des possibilités.
<i>J'ai visité le site de BFI, qui est énorme, et des surfaces ont été cultivées.</i>	M. Mercier répond que WM a également de tels projets sur ses autres sites, tels que des plantation de saules et d'asclépiades, et que ces projets pourraient être présentés aux membres.
<i>Si je comprends bien, le gaz est acheminé de façon gravitale jusqu'à la sortie des torchères?</i>	Il explique que sans système d'aspiration, une pression serait générée dans le site en raison des gaz qui chercheraient à s'échapper, mais que la centrale comprend tout de même un système pour aider à cette aspiration.
<i>Est-ce que les gaz se dirigeraient naturellement vers la centrale, de manière gravitale?</i>	M. Thériault explique que sans système d'aspiration, une pression serait générée dans le site en raison des gaz qui chercheraient à s'échapper. En raison de cette pression, des biogaz seraient naturellement acheminés à la centrale mais cela ne serait pas suffisant pour faire fonctionner les installations. Il précise qu'en novembre 2019, l'aspiration du site a dû être interrompue temporairement pour sectionner le tuyau de captage, le temps de mener certains travaux. C'est pendant cette période qu'un avis d'odeurs a été émis.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Lorsque la pompe est en panne, la torchère ne fonctionne pas?</i>	M. Craft suggère de prendre le temps de donner ces explications en détail lors de la rencontre de septembre (p. ex. conséquences du non-fonctionnement d'une pompe).

ACTIONS DE SUIVI :

- Effectuer une présentation sur les projets de revalorisation mis en place sur d'autres lieux d'enfouissement exploités par WM
- Lors de la rencontre de septembre, donner des explications détaillées sur le fonctionnement du système de captage de biogaz, et notamment sur les conséquences du non-fonctionnement d'une pompe

7.3 ENGLOBE

Mme Audrey David, adjointe technique – Sols matériaux environnement chez Englobe, indique qu'aucuns travaux majeurs n'ont été réalisés sur la plateforme de compostage depuis la dernière rencontre, le 11 décembre.

Elle présente un état d'avancement des opérations et projets en cours :

- Englobe en est à réaliser le premier tamisage de arrivages de 2019
- Projet pilote d'utilisation des SSO comme matériaux de recouvrement journalier alternatifs :
 - Le rapport final de modélisation a été acheminé au ministère le 31 décembre 2019. C'est le ministère qui définira la suite des choses et Englobe est en attente d'un retour à ce sujet.
 - À ce jour, environ 16 000 m³ de SSO ont été utilisés.
- Certification BNQ : la prochaine visite d'inspection est prévue en mai 2020
- Projet de construction et d'exploitation d'un centre de traitement de sol auprès du MELCC :
 - La modélisation des émissions atmosphériques a été transmise au ministère le 13 septembre 2019
 - En 2020, les démarches pour l'obtention des autorisations pour ce projet se poursuivront.

Puis, elle présente les tonnages reçus au cours des trois derniers mois. On peut noter une baisse d'intrants pendant la période hivernale.

Par ailleurs, aucune plainte reliée aux opérations d'Englobe n'a été enregistrée depuis la dernière réunion.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Concernant le projet pilote pour l'utilisation des SSO, est-ce que les résultats des tests d'odeurs sont prometteurs?</i>	Mme David indique que oui : après plusieurs tests réalisés à des moments différents durant l'année (été, automne, hiver), on ne constate aucune odeur supplémentaire causée par les SSO par rapport au recouvrement en argile. Avec le temps, les odeurs ont même tendance à diminuer. M. Mercier rappelle que les SSO sont des matériaux peu ou pas compostables, de sorte qu'ils sont entreposés sur le site depuis longtemps. Englobe est en démarche pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour utiliser ces matériaux comme recouvrement journalier, et c'est pour cette raison qu'un projet pilote, avec test d'odeur, est en cours à ce moment.
<i>Que sont les SSO exactement?</i>	Mme David indique qu'il s'agit de l'acronyme pour « separated source organics ».
<i>Il s'agit d'un passif environnemental déposé au site il y a 10 ou 15 ans, de Toronto, dont l'équipe tente de se débarrasser.</i>	
<i>Si je comprends bien, vous êtes pris avec ces matières?</i>	Mme David confirme, et indique qu'il lui semble intéressant de les revaloriser.
<i>Quel est le matériau exactement des SSO?</i>	Mme David suggère de présenter le matériau lors de la visite. Elle indique qu'il s'agit d'un matériau lourd, composé de sacs mélangés et de plastique, générant une odeur perceptible lorsqu'on est à proximité.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Il s'agit de matériaux utilisés pour filtrer l'eau à Toronto.</i>	Mme David suggère d'acheminer les questions additionnelles sur le projet à M. Lamarche. M. Desnoyers ajoute qu'il sera aidant pour les membres de visualiser les SSO lors de la visite.
<i>Quelle est leur composition chimique?</i>	Mme David répond que les SSO s'apparentent à une boue lourde et « plastiqueuse ». Mme Frédérique Sauro-Cinq-Mars, chargée de projets en acceptabilité sociale chez Engloibe, ajoute qu'il s'agit de matières organiques triées à la source par des citoyens s'apparentant toutefois plus à des déchets, mais suggère de revenir aux membres avec la composition chimique.
<i>Tant que cela ne dégage pas de composés nocifs dans l'air.</i>	
<i>À quoi correspond le BNQ?</i>	Mme David indique qu'il s'agit d'une certification confirmant la conformité du compost et le fait qu'il est favorable pour l'agriculture. L'acronyme réfère au Bureau de normalisation du Québec.
<i>Est-ce que c'est quelqu'un de votre équipe qui effectue les rondes d'odeurs?</i>	Mme David indique qu'elle les fait elle-même.

ACTIONS DE SUIVI :

- Lors de la visite, présenter les SSO aux membres
- Donner des précisions sur la composition chimique des SSO

7.4 DEMENAGEMENT DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Mme Martine Blanc, de la RIADM, fait le point sur l'avancement des démarches pour le déménagement de la plateforme de compostage sur le site, qui est actuellement située sur la future phase IV :

- La demande de certificat d'autorisation a été acheminée au ministère vers la fin janvier
- Une demande d'aide financière a été déposée auprès du gouvernement, qui cherche à soutenir les organismes publics à se doter de leur plateforme de compostage (sachant que la RIADM, et non Englobe, sera propriétaire de la future plateforme)

M. Craft demande si de l'information est disponible et publique à propos de ce projet. Un suivi sera réalisé auprès de Mme Andrea Daezli, directrice générale de la RIADM, à ce sujet. Il est convenu de reporter ce point à la prochaine rencontre et de donner, à ce moment, de l'information sur les scénarios qui ont été envisagés.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Il faut effectuer de l'éducation populaire sur le compostage.</i>	
<i>Pourquoi est-ce la RIADM, et non Englobe, qui est responsable de ce projet?</i>	Mme Blanc indique qu'avec le déplacement de la plateforme, la RIADM en deviendra propriétaire. Un opérateur sera désigné pour en assurer la gestion.
<i>Actuellement, c'est Englobe qui opère la plateforme?</i>	Mme Blanc indique qu'Englobe est propriétaire de la plateforme actuelle, et que la RIADM leur a prêté un terrain pour l'opérer. Mme David ajoute qu'avec ce projet, la RIADM est tenue de relocaliser les activités d'Englobe à un endroit où l'entreprise pourra opérer une plateforme de compostage à la hauteur de 40 000 tonnes par année.
<i>La RIADM demande un certificat d'autorisation de quelle durée?</i>	Mme Blanc indique que la demande est pour 40 000 tonnes.
<i>Vous n'augmentez pas votre capacité?</i>	Mme Blanc répond que non, pas pour l'instant.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quel est le tonnage annuel à l'heure actuelle?</i>	Mme Sauro-Cinq-Mars répond qu'il est de 40 000 tonnes.

ACTION DE SUIVI :

- Vérifier auprès de Mme Andrea Daezli (RIADM) si de l'information est publique et disponible au sujet du projet de déménagement de la plateforme de compostage (incluant les scénarios ayant été envisagés)

8 PROGRESSION DES OPÉRATIONS

M. Desnoyers présente les relevés volumétriques pour 2019, qui permettent de visualiser l'état d'avancement des opérations :

- WM opère actuellement la phase III :
 - WM vient de compléter l'avant-dernier niveau de la cellule III-2, ayant permis de compléter à 100 % l'élévation de la cellule III-1.
 - La cellule III-3 a été entamée
 - Le recouvrement final est en voie d'être complété sur la cellule III-1
 - La cellule 2 restera à ce niveau jusqu'à ce que la 3 en soit rendue à ce niveau, afin de pouvoir réaliser son niveau final
- Aucune opération n'a été menée pour l'instant sur la phase IV

Il estime que lors de la visite, il pourrait être possible pour les membres d'observer la construction des tranchées dans la cellule 3.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quel matériau est utilisé pour le recouvrement final?</i>	M. Desnoyers indique qu'il s'agit d'argile.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Ou de SSO?</i>	M. Desnoyers répond que non : les SSO sont utilisés pour le recouvrement journalier (conjointement avec des sols faiblement contaminés), et non pour le recouvrement final.
<i>Est-ce que ça pourrait également être du compost?</i>	M. Desnoyers répond que non : le compost est destiné à être vendu.
<i>Avez-vous du mal à écouler tout le compost que vous générez?</i>	Mme David indique que non, ce n'est pas un problème, sachant qu'Englobe a plusieurs clients assez importants.

9 SUIVI DES TONNAGES

M. Desnoyers présente le sommaire des tonnages reçus au site depuis la dernière rencontre, incluant le bilan pour 2019.

Pour 2019, un total de 441 475 tonnes ont été reçues au site, comparativement à 329 704 tonnes en 2018.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Les redevances sont elles-acheminées directement aux villes, ou transitent-elles par la RIADM?</i>	M. Mercier répond qu'il s'agit d'un chèque versé au ministère des Finances.
<i>C'est l'argent avec lequel ils financent le recyclage.</i>	
<i>Il n'y a pas un fonds pour revaloriser le site?</i>	
<i>C'est autre chose, soit le fonds de postfermeture.</i>	

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Il me semblait que WM faisait un chèque à la RIADM?</i>	M. Desnoyers confirme que oui, mais indique qu'il s'agit d'autre chose. La redevance dont il est question à l'écran constitue une taxe du ministère de l'Environnement pour chaque tonne de déchets entrant au site.
<i>Mais la RIADM doit bien recevoir un montant?</i>	M. Mercier confirme que WM a une entente commerciale avec la RIADM.
<i>Il y a donc deux chèques : un au gouvernement, l'autre à la RIADM.</i>	M. Desnoyers ajoute qu'il y en a également un troisième, soit le fonds de postfermeture. M. Craft demande si l'entente avec la RIADM est confidentielle.
<i>Même si l'entente est confidentielle, le maire devrait être en mesure de répondre à mes questions?</i>	M. Craft demande si c'est la RIADM qui pourra valider si cette information est confidentielle. Il est convenu de revenir aux membres pour des précisions sur les montants versés en redevance au gouvernement et au fonds de postfermeture, et que la RIADM effectue un suivi sur la possibilité de partager l'information sur son entente avec WM.

ACTIONS DE SUIVI :

- Présenter les montants versés en redevance au gouvernement et au fonds de postfermeture
- Vérifier la possibilité de partager de l'information sur l'entente commerciale entre WM et la RIADM (suivi à faire par la RIADM)

10 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DU SUIVI ENVIRONNEMENTAL

10.1 SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Mme Ann Claire Caillaud, spécialiste en protection de l'environnement chez WM, présente les faits saillants des suivis environnementaux réalisés au cours des trois derniers mois.

Concernant les eaux prétraitées acheminées à l'usine d'épuration de Lachute, des dépassements à certaines charges prévues à l'entente avec la Ville ont été observés, en raison du pompage accru d'eau vers l'usine, visant à réduire le niveau d'eaux des bassins.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Lorsque vous acheminez des charges supérieures à l'entente, quel est l'impact?</i>	Mme Caillaud répond que WM paie alors une pénalité financière pour que la Ville puisse en assurer le traitement.
<i>Quel est le système de traitement des eaux de la Ville de Lachute?</i>	Le représentant de la Ville de Lachute indique qu'il s'agit d'étangs aérés.
<i>Les étangs aérés ne traitent pas l'azote ammoniacal en hiver, puisqu'il fait trop froid. Cela signifie que ce paramètre est rejeté à la rivière par la Ville. Il y a sans doute une problématique de toxicité.</i>	
<i>À quel endroit la Ville rejette-t-elle l'eau traitée?</i>	Le représentant de la Ville répond qu'elle est rejetée à la rivière. M. Desnoyers suggère d'ajouter une action de suivi afin de revenir lors d'une prochaine rencontre sur le fonctionnement de l'usine de traitement de Lachute (incluant le traitement de l'azote ammoniacal en hiver).
<i>À Sainte-Sophie, WM chauffe l'eau je crois?</i>	M. Desnoyers confirme que oui : à Sainte-Sophie, WM a un bâtiment fermé. M. Mercier ajoute que le système est différent à Sainte-Sophie : les eaux sont traitées sur le site, puis rejetées à l'environnement. Mme Caillaud précise que les normes applicables ne sont pas les mêmes.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Ce ne sont pas des normes provinciales?</i>	M. Mercier explique qu'à Lachute, les normes sont comprises dans une entente avec la Ville (puisque les eaux sont acheminées pour être traitées), tandis qu'à Sainte-Sophie, ce sont les normes de rejet à l'environnement qui s'appliquent.
<i>Ici, c'est la Ville de Lachute qui doit justifier les dépassements au gouvernement.</i>	Le représentant de la Ville de Lachute confirme.
<i>Il y a beaucoup de tolérance je crois.</i>	<p>Le représentant de la Ville de Mirabel explique qu'en 2040, l'ensemble des systèmes de traitement devront être conformes aux nouvelles normes en ce qui a trait à l'azote ammoniacal (afin de donner le temps aux gens de s'adapter). Cependant, tout nouveau système (ou modification au système) doit déjà s'y conformer.</p> <p>M. Desnoyers rappelle que les charges dans les rejets sont diluées dans le bassin versant de Lachute (ce ne sont pas les mêmes charges dans le rejet que dans la rivière).</p>

ACTION DE SUIVI :

- Présenter le fonctionnement de l'usine d'épuration de la Ville de Lachute (incluant le traitement de l'azote ammoniacal en hiver)

10.2 SUIVI DES CONCENTRATIONS DE METHANE A LA SURFACE DES ZONES DE DEPOT

M. Desnoyers présente le relevé des émissions de méthane en surface réalisé le 25 novembre, en précisant que, le rapport ayant été reçu en décembre, il a été plus difficile d'investiguer pour identifier les causes des dépassements.

Lors de ce relevé, 22 dépassements ont été identifiés. Les secteurs récurrents et les secteurs en activité ont été mis en évidence afin de faciliter l'interprétation.

Il donne les précisions suivantes :

- En novembre, EDL menait des travaux ayant pu occasionner des dépassements : les dépassements à cet endroit ne devraient plus être décelés dans le futur.
- Des secteurs récurrents de dépassements ont été identifiés à des endroits où le recouvrement final a été réalisé : une investigation sera menée afin de voir si le recouvrement a été fissuré et valider l'épaisseur de la couche d'argile. Les travaux de prolongement du captage côté nord devraient aussi contribuer à régler ces problématiques.
- Le côté sud est un secteur particulier, puisque la pente y est plus abrupte. Il sera possible de vérifier l'épaisseur de la couche d'argile, mais la mise en place des ajustements requis, le cas échéant, sera plus complexe, et nécessitera d'identifier la technologie appropriée pour y parvenir.
- Les plus importants dépassements sont localisés dans la zone active

Il souligne que les membres avaient demandé que les relevés de méthane en surface soient superposés au plan des collecteurs, afin de faciliter l'interprétation des résultats, ce qui a été fait.

10.3 SUIVI DES PLAINTES, DES EVENEMENTS NUISIBLES ET DES VISITES DU MELCC

Suivi des plaintes

M. Desnoyers indique que trois plaintes, toutes reliées à des odeurs de biogaz perçues depuis le chemin Brown's Gore, ont été formulées depuis la dernière rencontre (aucune pour l'instant en 2020) :

- Signalement du 14 novembre : un avis d'odeur avait été émis en raison de l'arrêt de la centrale pour des travaux majeurs sur le réseau
- Signalements du 9 et du 31 décembre : aucuns travaux particuliers ou incidents n'ont été répertoriés à ces moments

Il suggère de renommer cette catégorie « Suivi des signalements » afin d'en retirer le caractère péjoratif. Au contraire, les signalements sont utiles aux partenaires pour mieux cibler les nuisances associées aux opérations et mettre en place les mesures requises si possible.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Dans le secteur de St-Hermas, ça sent plusieurs fois par semaine.</i>	M. Desnoyers indique que les partenaires sont conscients de la situation et n'attendent pas de recevoir des signalements pour intervenir.
<i>Si j'invite les citoyens à formuler des signalements, il y en aura beaucoup.</i>	M. Desnoyers rappelle que ces signalements aident à mieux cibler les problématiques.
<i>C'est important pour savoir si ça vient vraiment de vous.</i>	
<i>Ça m'intéresse, car les gens m'en parlent. Je pourrais aussi demander à mon technicien pour le système d'eau de mieux documenter les moments où il y a des odeurs.</i>	
<i>Nous n'avons pas toujours le temps d'appeler.</i>	
<i>Je suis passé à St-Hermas l'autre jour et il y avait des odeurs de biogaz.</i>	M. Mercier indique qu'il est important que WM soit avisé et que la situation soit documentée afin de pouvoir convenir de mesures correctives avec les partenaires.
<i>Vous réalisez une tournée quotidienne pour vérifier la présence d'odeurs? Il y a quelqu'un qui vient dans ma cour.</i>	M. Desnoyers demande s'il s'agit bien de quelqu'un de WM. Il souligne la complexité de régler les problèmes d'odeurs, tout en rappelant que l'objectif des investissements en cours est de rectifier la situation.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>La situation s'est améliorée par rapport à avant.</i>	M. Desnoyers affirme que beaucoup de facteurs peuvent contribuer aux odeurs.
<i>C'est une bonne idée de mettre à profit le technicien.</i>	
<i>Il y a des périodes où les odeurs sont plus importantes.</i>	M. Mercier répond qu'il n'est toutefois pas acceptable qu'il y ait des odeurs tous les jours.
<i>C'est surtout le matin en fait.</i>	

ACTION DE SUIVI :

- Renommer le suivi des plaintes « Suivi des signalements »

Suivi des événements nuisibles

M. Desnoyers indique qu'en ce qui a trait aux activités d'enfouissement, aucun événement nuisible n'est à signaler au cours du dernier trimestre.

Pour ce qui est des opérations d'EDL, M. Thériault présente trois événements ayant été susceptibles de générer des odeurs dans le milieu, soit :

- L'arrêt complet de la centrale en novembre, tel que discuté précédemment dans la rencontre
- La présence de trois collecteurs qui n'étaient pas encore connectés au début du mois de janvier (complété le 6 février)
- La présence de têtes de puits gelées pendant l'hiver, en raison du condensat (situation complexe à gérer chaque hiver).

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Si l'une de vos pompes brise, est-ce que vous avez une solution de rechange?</i>	M. Thériault répond que ce n'est pas le cas pour les puits verticaux.
<i>Que faites-vous en cas de bris?</i>	M. Thériault indique que certaines pompes servent à retirer l'eau dans les tuyaux : si elles ne fonctionnent pas, la captation ne s'arrête pas, mais une plus grande force d'aspiration est requise. Les pompes d'aspiration, quant à elles, fonctionnent par séries de trois (une seule requise pour le fonctionnement du système, ce qui laisse une marge de manœuvre en cas de bris).
<i>Est-ce que c'est cela, les Caterpillar?</i>	M. Thériault indique que non. M. Craft suggère de donner plus d'information sur ce système lors de la rencontre de septembre.

ACTION DE SUIVI :

- Lors de la rencontre de septembre, fournir de l'information sur le système de redondance pour les pompes

Suivi des visites du MELCC

M. Desnoyers effectue le bilan de l'année 2019 en ce qui a trait aux visites du ministère. Aucune visite officielle du MELCC n'a eu lieu au cours de l'année. Un avis de non-conformité a toutefois été reçu (lors d'une visite non annoncée), en lien avec des odeurs perceptibles à l'extérieur du site. Cet avis a été transmis à tous les membres par courriel.

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Il y a eu un avis de non-conformité pour des odeurs de biogaz à l'extérieur du site?</i>	M. Desnoyers confirme que oui. Cet avis s'accompagnait de demandes d'ajustements, et les mesures proposées pour remédier à la situation ont été acceptées par le ministère.

11 DIVERS ET PROCHAINE RENCONTRE

M. Craft rappelle que la prochaine rencontre est prévue le 11 juin.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la rencontre s'est terminée à 21 h 25.

Camille Montreuil
Rapporteuse de la réunion